

5 **Agence nationale du médicament vétérinaire**

10

COMITE D'EXPERTS SPECIALISE
Médicaments vétérinaires

Procès-verbal de la réunion n°5 du 21 janvier 2015

15

20

Contenu

1.	QUORUM.....	2
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
25	3. PREVENTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS / DECLARATION DES LIENS OU CONFLITS D'INTERETS	2
	4. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2014.....	2
	5. VALIDATION DES TRAVAUX DU GT « GUIDE DE BONNES PRATIQUES RELATIVES A L'EMPLOI DES ANTIBIOTIQUES ».....	2
30		

1. QUORUM

Le quorum est atteint. La liste des membres présents figure ci-dessous :

5 Mme BOULLIER (Présidente) - Maître de conférence ENV Toulouse
M. MILLEMANN (Vice-Président) - Professeur ENV Alfort

M. BERNY – Professeur Vetagrosup Lyon
M. BOUSQUET-MELOU - Professeur ENV Toulouse
10 Mme DAMBRINE – Directeur de Recherche Université Tours
M. LEQUEUX – Chef de service ISAE - Bioagropolis
M. ORSIERE – Ingénieur de recherche à l'IMBE
M. PELLERIN - Professeur ONIRIS Nantes
M. ZENNER – Professeur Vetagrosup Lyon

15 Mme CARNAT GAUTIER – Chef du département AMM
M. ORAND – directeur de l'ANMV
M. VASSAUX – Coordinateur scientifique

20 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté par le CES tel que proposé.

25 3. PREVENTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS / DECLARATION DES LIENS OU CONFLITS D'INTERETS

Aucun conflit d'intérêt n'est identifié en lien avec l'ordre du jour de la réunion.

30 4. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal corrigé de la réunion du 26 novembre 2014 est adopté en date du 24 février 2015.

35 5. Validation des travaux du GT « Guide de bonnes pratiques relatives à l'emploi des antibiotiques »

35 Le projet d'arrêté relatif aux bonnes pratiques d'emploi des médicaments antibiotiques en médecine vétérinaire issu des travaux du « GT Bonnes pratiques relatives à l'emploi des antibiotiques » est présenté aux membres du CES « Médicament vétérinaire ».

40 En introduction, un rappel réglementaire et normatif est présenté. Dans ce projet d'arrêté sont abordés le champ d'application des bonnes pratiques d'emploi des antibiotiques, les principes de l'utilisation prudente des antibiotiques et le rôle et les responsabilités des vétérinaires prescripteurs, des ayants droits de la délivrance au détail et des éleveurs professionnels ou non professionnels.

45 Sont annexés à ce document un glossaire (annexe 1) comprenant quelques définitions et une liste d'abréviations ainsi que les informations (annexe 2) devant figurer dans les fiches de recommandations d'usage des antibiotiques élaborées pour chaque espèce animale et pour chaque maladie.

Les membres du CES « Médicament vétérinaire » reconnaissent la difficulté de l'exercice et la qualité du travail accompli par le GT. Des propositions d'amendement sont faites en séance.

50 Le document rédigé par le groupe de travail va être transmis pour avis à l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé) puis proposé aux ministères de tutelle. L'objectif de publication de l'arrêté relatif aux bonnes pratiques d'emploi des médicaments antibiotiques en médecine vétérinaire est fixé au 30 juin 2015.

55 Le CES « Médicament vétérinaire » valide le projet d'arrêté préparé par le GT « Guide de bonnes pratiques relatives à l'emploi des antibiotiques ».